

Résolution OPA

III^{ème} Congrès

21-22-23 septembre 2021
au Cap d'Agde

Le Collège des Ouvriers des Parcs et Ateliers, (OPA), réuni au Congrès du Syndicat national des personnels de l'équipement et de l'environnement FORCE OUVRIÈRE, du 20 au 23 septembre 2021 au CAP d'AGDE, s'inscrit pleinement dans la résolution générale du Congrès de notre fédération FEETS FO, sur le droit à la défense des salariés et dans celle de la FGF FO, sur la défense des Services publics et des droits et statuts des agents qui les mettent en œuvre.

Défense du service public et de nos missions

Le collège OPA s'inscrit pleinement dans le combat contre la continuité de la casse du Service public Républicain et des statuts particuliers des Agents. En ce sens, le collège OPA **condamne** cette spirale infernale qui conduit à la destruction du service public, des statuts, de nos missions, de nos métiers, de notre technicité et de notre avenir.

Le Collège OPA s'oppose à toute tentative de réforme des retraites qui irait à l'encontre des droits actuels dont bénéficient les salariés et rappelle **son attachement indéfectible** à son affiliation au Fond spécial de pension (FSPOEIE).

Le Collège OPA s'oppose à la Loi 4D-3DS, laquelle prône la destruction des DIR par leur dépeçage vers les Collectivités qui en font la demande et la suite du démantèlement du CEREMA.

De même, il **dénonce** la baisse des effectifs et des moyens imposés aux services du ministère et à ses Établissements Publics qui conduit à leur dysfonctionnement et à l'accroissement des RPS pour les Personnels.

Il **exige** le recrutement d'OPA dans des métiers particuliers nécessaire au bon fonctionnement des services et exige l'arrêt de l'externalisation de ces métiers.

Le collège OPA **incite le Congrès** à prendre une motion spécifique qui condamne cette politique et appelle à la combattre par tous les moyens, y compris la grève !

À l'approche d'un nouveau scrutin électoral dans la Fonction publique, le Collège OPA **appelle à la mobilisation générale** des militants pour conforter et augmenter notre représentativité syndicale.

Résolution OPA Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde

**SNP2E - MTE - MCT- MM / Permanence SNP2E-FO - Plot I -
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04**
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20

Devenir statutaire, recrutement et pension

Le Collège OPA rappelle son attachement indéfectible au régime particulier de retraite et au Fonds Spécial des Pensions des Ouvriers des Établissements Industriels de l'État, et à notre statut qui pérennise nos missions, nos métiers, notre technicité et nos emplois.

Le Collège OPA exige la levée du moratoire sur le recrutement d'Ouvriers d'État et exige le recrutement immédiat d'OPA sur tous les postes vacants. Le manque de recrutement, à la hauteur des besoins, a et continue à pénaliser lourdement la gestion des Personnels, le Fond Spécial des Pensions des Ouvriers des Établissements Industriels de l'État (FSPOEIE) et le fonctionnement des Services et établissements publics.

Il dénonce le recours à des recrutements sous contrat ou statuts précaires sur les postes vacants OPA, solution qui ne fera qu'accroître les dysfonctionnements dans les Services, les inégalités entre Personnels et les précarités dans la société. **Il exige** le recrutement OPA sous statut, seule solution qui assure le bon fonctionnement et la sécurité d'un service.

Le Collège OPA dénonce la situation inacceptable de l'impossibilité d'accès aux OPA à l'information sur leur relevé de carrière, sur info-retraite ou au FSPOEIE. **Il exige** le même niveau d'informations sur les retraites que les fonctionnaires.

Le Collège exige également :

- **la garantie de nos droits et la pérennisation de nos missions dans l'évolution statutaire imposée par notre ministère.**
- l'arrêt de la suppression des postes et des effectifs d'OPA.

Salaires, indemnités et gestion

Il exige l'augmentation immédiate d'au moins 8% du taux horaire pour toute la grille OPA et **condamne** le blocage global des salaires subi depuis plusieurs années !

Il exige :

- la revalorisation significative du pied de grille,
- le passage du plafond de la prime d'ancienneté de 27 à minima 30 %,
- la suppression des zones 2 et 3 d'abattement de paie.

Il dénonce la modification de l'article 13 du Décret de 65, portant sur la prime de rendement sans lui fixer de plancher, et ne tenant pas compte de la revendication FO sur l'instauration d'un plancher à 10 % et d'un plafond à 30 % !

Le Collège continue à s'opposer à la mise en place sournoise d'une prime de rendement modulable selon « un mérite » qui ne sera pas déterminée par des critères vérifiables.

Il revendique :

- l'instauration d'un treizième mois,
- l'application de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) aux OPA,
- une revalorisation de la prime de métier pour tous les OPA,

Résolution OPA Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde

-2-

**SNP2E - MTE - MCT- MM / Permanence SNP2E-FO - Plot I -
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04**

fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20

- que l'ensemble des primes soient prises en compte dans l'assiette de cotisation
- le versement de la prime d'ancienneté à raison de 1% par an.
- une revalorisation conséquente des astreintes techniques dont le montant de base est gelé depuis de nombreuses années,
- l'augmentation du taux qui détermine l'enveloppe annuelle allouée aux promotions OPA. Actuellement à 1 % de la masse salariale des OPA qui composent la CCOPA, ce taux doit être porté à au moins 3 % pour tenir compte du tassement des classifications dans la nouvelle grille et permettre des promotions dans le respect des règles statutaires.

Il revendique la mise en place de formations accompagnées de moyens pour tous les OPA, notamment pour ceux affectés à de nouvelles missions, mais aussi pour faire face à l'évolution des métiers.

Il revendique le maintien des écoles techniques du Ministère et la possibilité ouverte aux OPA de s'y former.

Le collège revendique la préservation de l'indemnité outre-mer.

Il exige le maintien en zone 1 de la rémunération des OPA des Antilles, en attendant la suppression des zones.

Il exige l'égalité dans le déroulement de carrière et la rémunération des OPA quel que soit leur Service d'affectation, établissement public, ou collectivité.

Il exige un dépistage immédiat et un suivi de tous les OPA actifs et retraités qui sont ou ont été exposés à l'amiante ou à d'autres produits reconnus nocifs pour la santé.

Il revendique l'extension du dispositif amiante à tous les OPA.

Il revendique le départ à la retraite à taux plein pour tous les OPA après 37,5 années de cotisation.

Le Collège OPA **dénonce** les difficultés de mobilité pour de nombreux OPA, amplifiées par les LDG et la perte de compétence des CAP et CCOPA en matière de mobilité.

Il revendique également la possibilité d'une MADSLD à titre individuel pour les OPA.

Services du ministère et Établissements Publics

Le Collège OPA exige un dispositif spécifique de maintien des rémunérations pour tous les OPA dont les services ou établissements sont ou seront restructurés ou transférés.

Il exige, notamment pour les Établissements publics, le maintien du statut et le recrutement d'OPA quel que soit leur statut juridique.

Il s'oppose à toute externalisation des missions et **exige** la pérennisation des postes d'OPA dans les DIR, les DIRM, Établissements publics et autres services de l'État.

Il exige l'application immédiate et sans restriction du décret relatif au mouvement d'aéronefs.

Résolution OPA Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde

-3-

**SNP2E - MTE - MCT- MM / Permanence SNP2E-FO - Plot I -
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**

OPA mis à disposition des Collectivités sans limitation de durée (OPA MADSLD) :

Le Collège dénonce :

- l'abandon par l'État de la gestion de carrière des OPA MADSLD,
- le comportement illégal et inadmissible de certains responsables de collectivités territoriales qui transgressent la loi de 2009, notamment pour les possibilités de promotions, d'application des notes de revalorisation du régime indemnitaire ou de reconnaissance d'exposition aux matières dangereuses,
- l'impossibilité de mobilité infligée aux OPA MADSLD,
- l'inégalité de traitement sur le régime indemnitaire en fonction des services et des dates de mise à disposition,
- l'inadmissible attente des textes de transposition de la nouvelle grille de classification aux textes d'intégration des OPA. Ce retard pénalise particulièrement la gestion des demandes de départ à la retraite des OPA qui ont intégré les Collectivités et pour qui l'Administration peine à calculer le montant théorique de retraite. Il en serait de même pour les OPA actuellement MADSLD qui feraient une demande d'intégration dans leurs Collectivités.

Il exige un déroulement de carrière pour **tous** les OPA mis à disposition sans limitation de durée, dont l'État doit être le garant.

De plus, **il revendique** la mise en place immédiate d'une charte garantissant un cadre commun de gestion pour **tous** les OPA.

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

Le devenir de l'emploi public est menacé, mais tout particulièrement les missions spécifiques des Corps techniques du MTE-MCT-MM. En ce sens, **le Collège OPA mandate** son Secrétaire pour s'associer à la construction du combat commun qui doit être construit et mené pour la défense des missions techniques au sein du Ministère.

Conscient que l'application de la politique anti-fonctionnaires, uniquement basée sur le dogme comptable prôné par le gouvernement, impactera les futures négociations sur l'avenir statutaire et salarial des OPA et le devenir de nos régimes spéciaux de retraite, le collège OPA **mandate** le Syndicat national pour organiser la riposte à la hauteur des attaques dont nous sommes tous les victimes.

En ce sens, le Collège OPA s'inscrit pleinement dans la journée de grève et mobilisation du 5 octobre 2021.

Le collège OPA mandate son secrétaire pour mener le combat permettant de faire aboutir nos revendications par tous les moyens possibles, y compris la grève.

Résolution OPA Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde

-4-

**SNP2E - MTE - MCT- MM / Permanence SNP2E-FO - Plot I -
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**